

**Établissement des frais reportés relatifs au
Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)**

No de ligne	Poste budgétaire	Autorisé 2023	Réal 2023	Écarts	Commentaires
1	Frais d'exploitation	4 592 120 \$	4 000 131 \$	(591 989) \$	L'écart constaté en fin d'exercice de (592 k\$) a été transféré dans un compte de frais reportés, ce qui a eu pour effet de ramener le niveau de la dépense réelle à celui autorisé, soit 4 592 k\$ tel qu'indiqué à la pièce Énergir-13, Document 2, page 4. Le compte de frais reportés ainsi créé constitue un montant à remettre à la clientèle et il sera intégré dans les tarifs de l'année 2024-2025.
2	Aides financières	38 071 089 \$	42 873 273 \$	4 802 184 \$	Bien que les aides financières versées soient plus élevées que prévu (4 802 k\$), la charge d'amortissement réelle a été plus faible qu'anticipée se traduisant par une baisse du coût de service de 1 065 K\$. Ce solde a été imputé dans un compte de frais reportés à remettre à la clientèle et il sera intégré dans les tarifs de l'année 2024-2025.

L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.